JGA 2800 Delémont

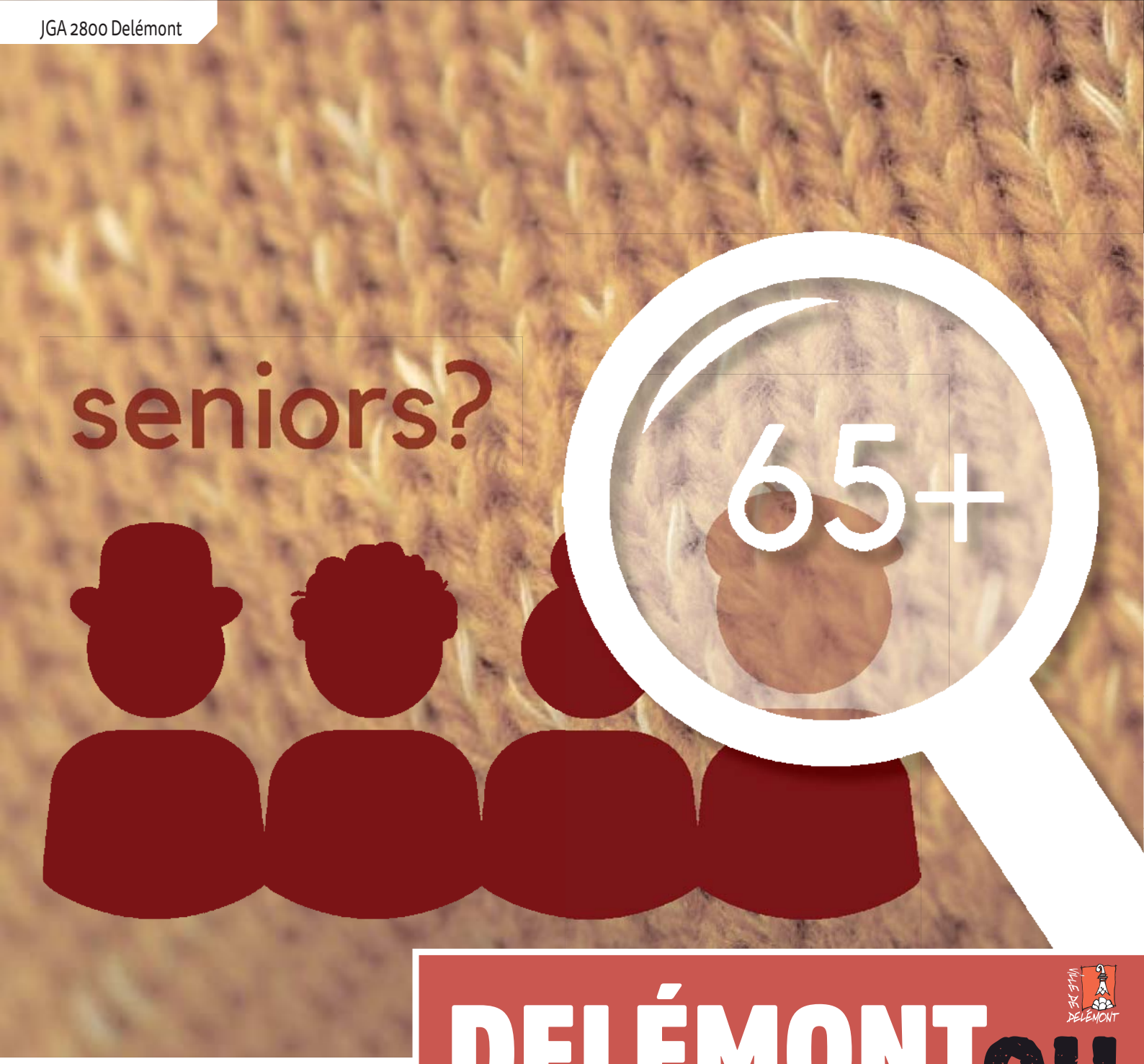

DELÉMONT.CH
INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 321
AVRIL 2023

ÉDITION AGGLO

AUTORITÉS COMMUNALES
GRANDS PROJETS
VIE QUOTIDIENNE
CULTURE
LOISIRS
PORTRAITS
REPORTAGES
AGENDA

La Ville lance une grande enquête auprès des 65 ans et plus

Delémont souhaite se doter d'une politique des seniors qui reflète vraiment les envies et besoins de ses habitantes et habitants.

Un questionnaire est ouvert jusqu'à début mai pour cerner vraiment qui sont les seniors delémontains.

Page 10

Cité de l'énergie

Agglomération de Delémont

Présentation du plan d'action Cité de l'énergie 2023-2026

Après s'être vus décerner pour la 2e fois le label Cité de l'énergie par l'association du même nom en 2022, les différentes communes de l'Agglomération de Delémont sont confirmées dans leur politique énergétique exemplaire et durable.

L'Agglomération de Delémont continue ainsi de faire partie des plus de 460 Cités de l'énergie de Suisse.

La recertification a été précédée de nombreux mois de travail avant de pouvoir remplir les critères d'attribution, avec grand succès puisque l'Agglomération de Delémont les a remplis avec 61,1%. À noter une très belle progression car ils étaient de 55,3% lors du premier audit en 2018.

Avec l'objectif de consolider ces résultats, l'Agglomération de Delémont présente aujourd'hui son plan d'action pour les années 2023–2026. Il touche de nombreux domaines de la vie communale et œuvre à une amélioration continue des responsabilités énergétiques et environnementales.

Les communes mettent notamment en œuvre des standards exemplaires en matière de durabilité pour leur organisation interne, que ce soit au niveau de leurs achats de matériel, de véhicules ou de leurs projets de constructions et d'assainissement de leurs bâtiments et installations.

L'éclairage public est en phase d'être complètement rénové dans l'ensemble des communes. C'est aussi l'occasion pour elles de profiter de l'optimiser pour minimiser la consommation d'énergie.

En parallèle, elles poursuivent les investissements pour améliorer la gestion des eaux usées et réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable.

La prise en charge des déchets est aussi un thème phare de leur feuille de route **« Cité de l'énergie »**. Les changements législatifs actuels dynamisent leurs projets de réduction et de valorisation des déchets.

Elles s'attèlent également à promouvoir la biodiversité et le respect de l'environnement sur leur territoire au travers d'initiatives comme le relais de l'action **« Jardins vivants du Canton »** auprès de leurs collaboratrices et collaborateurs et de leur population. Ainsi, elles œuvrent à l'adaptation face au changement climatique.

De nombreuses actions contribuent à la diffusion de ces bonnes pratiques face aux questions énergétiques et climatiques au-delà de l'administration, au travers de formations et sensibilisation via les médias locaux ou des conférences publiques, notamment.

Les projets intercommunaux permettant à la mobilité durable de prendre toujours plus de place dans les besoins en déplacement des habitants continuent d'être prioritaires.

L'agglomération verra aussi sa stratégie énergétique mise à jour, en cohérence avec les visions cantonales et fédérales.

Certaines actions de l'agglomération sont soutenues par le programme de soutien Région-énergie de l'Office fédéral de l'énergie, qui permet aux communes d'unir leurs forces pour atteindre des objectifs de politique énergétique ambitieux.

Des projets phares sont également organisés individuellement dans chaque commune de l'agglomération.

PLUS D'INFOS SUR

SYNDICAT DE 9 COMMUNES

Châtillon : www.chatillon.ch
Courrendlin : www.courrendlin.ch
Courroux : www.courroux.ch
Courtételle : www.courtetelle.ch
Delémont : www.delemont.ch
Develier : www.sed.develier.ch
Rossemaison : www.rossemaison.ch
Soyhières : www.soyhieres.ch
Val Terbi : www.val-terbi.ch

L'Agglomération de Delémont fêtera
la recertification de son label Cité de l'énergie
et invite la population à se joindre à la manifestation

le vendredi 5 mai 2023
à 17h30 à la Halle de Montsevelier

Plus d'infos sur **www.agglod.ch**

LE COIN DE LA MANDATAIRE ÉNERGIE

N'hésitez plus, faites réaliser un CECB Plus ! Des subventionnements sont possibles.

Le Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB®) est l'étiquette-énergie officielle des cantons qui documente l'état énergétique d'un bâtiment existant.

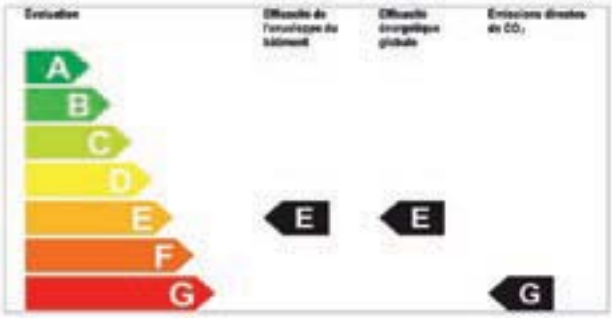

Cette évaluation donne une note allant de **« A »** (très performant) à **« G »** (peu performant) sur la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique d'un bâtiment et est valable 10 ans. On peut comparer le CECB® à l'étiquette-énergie d'un appareil ménager.
En réalité, il donne 2 notes qui concernent :

- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment : isolation des murs, du toit, des fenêtres, etc.
- L'efficacité énergétique globale : incluant le système de chauffage, etc.

Le certificat CECB® Plus présente quant à lui, outre les deux notes d'efficacité énergétique, 3 variantes chiffrées de rénovations énergétiques. Il est ainsi possible de définir les priorités quant à l'amélioration énergétique et d'anticiper le remplacement d'un chauffage. Une consommation énergétique faible permet d'économiser de l'argent durant son utilisation et contribue au maintien de la valeur d'un bien. L'octroi de subventions pour la rénovation d'un bâtiment est généralement lié à la présentation d'un CECB Plus.

Pour une maison familiale, l'établissement d'un CECB Plus représente un coût d'environ CHF 1'200.– à CHF 1'800.–, en fonction du bâtiment et sur offre des experts. Il peut faire l'objet de subventions dans certaines communes, à Delémont, la subvention se monte à 50% du coût (max. CHF 1'000.–). À Develier, le CECB est subventionné à hauteur de CHF 200.–, le CECB Plus, à hauteur de CHF 400.–.

Exemple avec une PPE delémontaine

Une citoyenne de Delémont, Régine Bonvallat, a décidé de prendre les choses en mains et a fait réaliser un CECB Plus pour une PPE composée de six copropriétaires. Au vu de l'augmentation du prix du gaz et ayant entendu parler du CECB par une connaissance, la Delémontaine a lancé les démarches, avec l'accord des propriétaires. Ce CECB Plus a donné des pistes à la PPE pour les démarches à entreprendre, notamment sur des thèmes tels que le changement de chauffage et des fenêtres, l'isolation périphérique, etc, tout en prenant en compte les subventions existantes..

Ces démarches ont permis une prise de conscience écologique et Mme Bonvallat souhaite personnellement fuir les énergies fossiles en investissant éventuellement dans du photovoltaïque à l'avenir.

Dès lors que le CECB Plus est valable dans toute la Suisse, il est également bénéfique en cas d'une éventuelle revente.

Sources : CECB.ch, SID, Régine Bonvallat

Votre INSTALLATION SOLAIRE en 7 étapes

Une installation solaire permet de produire de l'électricité ou de la chaleur à partir de l'énergie solaire pour sa propre consommation et contribue à un avenir énergétique durable.

Des aides financières soutiennent les projets solaires.

Voici quelques informations à connaître :

- La production d'une installation photovoltaïque d'environ 20 m² posée sur le toit d'une maison individuelle correspond à 80% des besoins annuels en électricité d'une famille de 4 personnes ;
- 4 m² de capteurs solaires thermiques, combinés à un accumulateur, couvrent plus de la moitié de la quantité d'eau chaude utilisée chaque année par une famille de 4 personnes.

Les étapes qui vous guident rapidement et simplement vers votre propre installation solaire :

1 Déterminer le potentiel solaire de son toit

Des sites tels que **www.toitsolaire.ch** ou **www.facade-au-soleil.ch** vous permettent de calculer dans quelle mesure votre toit ou vos façades sont adaptés à l'exploitation de l'énergie solaire et combien d'électricité et de chaleur vous pourriez produire.

2 Estimer sa part de consommation propre et optimiser la rentabilité de son installation

La **« consommation propre »** représente le courant solaire photovoltaïque produit sur son propre toit qui est consommé sur place, sans détour via le réseau électrique. Elle représente la meilleure valorisation d'énergie renouvelable et est intéressante du point de vue financier car le courant produit soi-même est meilleur marché que celui tiré du réseau. Si on arrive à programmer les appareils gourmands en énergie lorsque le soleil brille, on augmente sa consommation propre.

3 Évaluer la rentabilité de sa future installation solaire

Le calculateur solaire (**https://www.suisseenergie.ch/tools/calculateur-solaire**) permet de calculer la production énergétique, les coûts totaux et la durée nécessaire pour amortir les frais d'investissement d'une installation solaire.

4 Demander des devis et l'aide des experts SuisseEnergie

Il faut ensuite prendre contact avec des installateurs solaires et poser les bonnes questions. Une liste de questions est disponible sur **www.suisseenergie.ch**.

Nous conseillons de demander des offres à différents installateurs, afin de pouvoir faire des comparaisons. L'association Swissolar propose une liste d'installateurs qualifiés sur **www.solarprofis.ch**. Le Check-devis-solaire (**https://www.suisseenergie.ch/tools/check-devis-solaire**) permet de faire comparer gratuitement les différentes offres auprès de l'Office fédéral de l'énergie.

5 Informer les autorités

Les installations solaires ne requièrent, a priori, pas d'autorisation de construire, mais doivent être annoncées aux autorités avant le début des travaux.

Les contacts à prendre :

- **la commune** : parfois une simple annonce suffit, parfois un formulaire est requis ;
- **l'assurance** : annoncer l'installation avant le début de sa construction afin d'être couvert durant la construction.

6 Demander des subventions pour l'installation solaire

Inscrivez-vous auprès de Pronovo **www.pronovo.ch**, l'organisme de certification accrédité pour l'enregistrement des certificats d'origine, afin de recevoir votre subvention solaire. La demande de subvention doit être adressée au canton et acceptée par celui-ci avant le début des travaux.

7 Mettre l'installation en service et garantir son fonctionnement à long terme

La planification et le montage d'une installation solaire sur une maison familiale individuelle nécessitent environ 12 jours ouvrables. Pour assurer son bon fonctionnement, il faudrait effectuer un contrôle environ 3 ans après sa mise en service.

CHANGEMENT DE CHAUFFAGE

agglomération de Delémont

Marche à suivre

Même si cela ne va pas de soi de penser à un éventuel changement de chauffage lorsque les beaux jours reviennent, c'est maintenant qu'il faut le planifier.

Si votre système de chauffage à combustible fossile a 10 ans ou plus et que vous voulez le remplacer ou que vous cherchez des informations sur une alternative qui fonctionne avec des énergies renouvelables propres, nous vous conseillons de consulter le site **« Chauffez renouvelable »**.

Lancé par **SuisseEnergie**, il indique la procédure à adopter pour trouver la bonne solution.

Réaliser une analyse globale

Le remplacement du chauffage constitue le moment propice pour effectuer une analyse énergétique globale de son bâtiment.

Vous avez la possibilité de commander un rapport CECB Plus (**www.cecb.ch**) auprès d'un expert certifié.
Il vous livrera les mesures d'assainissement appropriées à votre bâtiment et tenant compte de son installation de chauffage mais également de son enveloppe et de toutes ces installations techniques.

Si vous êtes copropriétaire, n'oubliez pas d'impliquer les parties prenantes suffisamment tôt dans votre projet.

Faire appel au conseil incitatif gratuit

Un prestataire de conseil incitatif vous donnera des conseils sur le système de chauffage renouvelable le plus adapté à votre habitat. Toutes les informations nécessaires à cette démarche, qui est gratuite, se trouvent sur le site **www.chauffezrenouvelable.ch**.

Avant de débuter les démarches, assurez-vous que le conseil incitatif est bien gratuit dans votre cas. Il s'agit d'une condition posée par la Confédération aux prestataires agréés.

Penser à long terme

Lorsque vous prenez votre décision, n'oubliez pas que celle-ci aura des répercussions sur les émissions de CO_2 de votre bâtiment ainsi que sur le climat au cours des 20 prochaines années.

Le choix du système de chauffage implique, d'une part, de tenir compte des coûts d'investissement, qui surviennent une seule fois et, d'autre part, des coûts d'exploitation, qui sont à prévoir sur la durée de vie du chauffage, à savoir environ 20 ans.

L'outil de calcul du site **www.chauffezrenouvelable.ch** donne une estimation des coûts effectifs.

Des informations relatives au financement et aux déductions fiscales sont disponibles auprès de votre banque.

Demander des offres et comparer

Le conseil incitatif et la comparaison des différentes variantes demandées permettent de choisir le chauffage qui est le plus adapté à son bâtiment.

Informer les autorités

Il ne faut pas oublier que le remplacement du chauffage requiert l'obtention d'une autorisation de la part de la commune.

Tenir compte des subventions

Le canton octroie des subventions pour le remplacement d'un chauffage au mazout, au gaz ou à l'électricité. Vous trouvez des informations sur ces subventions sur le site **www.jura.ch/energie**.

Une demande de subvention doit être faite au plus vite, mais surtout avant le début des travaux. Celle-ci doit être suivie d'une confirmation. Une fois les travaux terminés, n'oubliez pas de demander son versement.

Remplacer le chauffage

Une fois que tous les détails avec l'artisan sont réglés, les travaux peuvent enfin commencer !

Si vous avez besoin d'un chauffage auxiliaire pendant la durée des travaux, vous pouvez faire la demande pour avoir un chauffage mobile. Des informations sont disponibles sur le site

https://www.chauffezrenouvelable.ch/chauffage-mobiles

agglomération de Delémont

VOTRE DÉFI DU MOIS

Un avant-goût de changement climatique

***« La Suisse a déjà eu un avant-goût du changement climatique »*, estiment les membres du GIEC dans leur dernier rapport de synthèse qui s'avère être, en fait, un résumé des neuf dernières années de recherches.**

Ce nouveau rapport rappelle l'urgence absolue de réduire nos émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter des conséquences catastrophiques. Il confirme également que les activités humaines ont induit un réchauffement substantiel du climat.

Le réchauffement climatique devrait augmenter de 1,5 degré dès 2030-2035. Ce chiffre semble modeste, mais ses répercussions sont grandes et se font déjà ressentir : les canicules estivales, les précipitations très fortes ainsi que le manque de neige dans nos stations en sont quelques exemples. Ces conséquences étaient donc attendues, mais pas aussi tôt dans le temps.

***« Il est devenu très, très urgent d'agir »* soulignent encore les experts.**

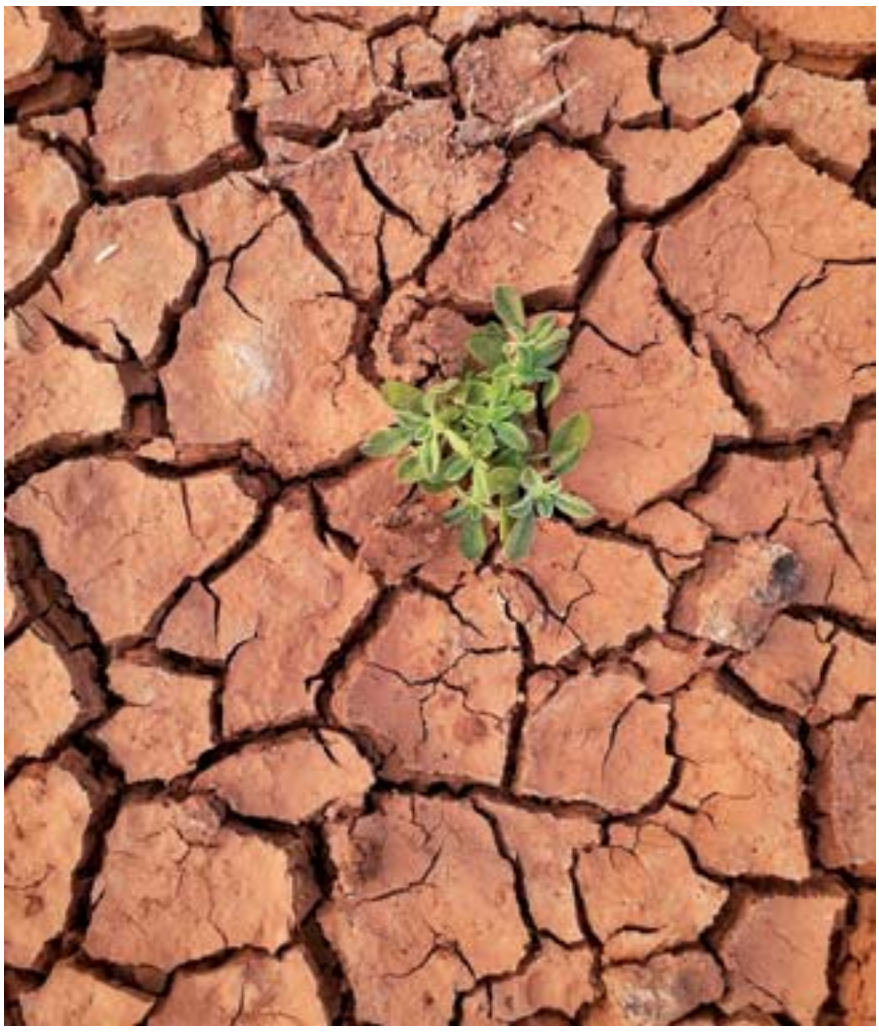

Agir contre le réchauffement, c'est possible

Le GIEC met en valeur les solutions de lutte contre le réchauffement, qui sont déjà disponibles à bon marché, allant du développement des énergies vertes à la promotion des transports publics en passant par la restauration des écosystèmes dégradés et l'isolation des bâtiments. Ces mesures développées à large échelle auront des bénéfices à de multiples niveaux, que ce soit sur le climat et la nature, mais aussi en matière de santé ou d'équité.

Toutefois, les experts font valoir que des transformations fondamentales et systémiques sont aussi nécessaires pour réduire les risques futurs tel que des changements de société allant vers plus de sobriété.

Au quotidien, les petits gestes que chacune et chacun peut mettre en place sont tout aussi importants :

- J'essaie d'utiliser les transports publics pour mes déplacements
- J'adapte la température de mes pièces en essayant de baisser le chauffage d'1 ou 2 degrés
- J'essaie de réduire ma consommation de viande
- Je choisis une destination de vacances accessible en train et non en avion
- Je réduis ma consommation d'électricité
- J'essaie de consommer des produits locaux et de saison

Qu'est-ce que le GIEC ?

Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) évalue depuis plus de 30 ans l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts.

Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement ainsi que la gravité de ses incidences et comment s'adapter aux changements attendus.

Sources : *Le Temps, RTS*